

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 363

présenté par
Mme Massat-----
ARTICLE PREMIER QUATER

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« c) le 5° est ainsi rédigé :

« 5° Ils contribuent au développement de l'agriculture biologique et de ses méthodes de production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le plan « agriculture biologique : Horizon 2012 », il est prévu que son développement passe par la recherche, le développement et la formation. C'est pourquoi, il est indispensable que l'enseignement de l'agriculture biologique soit présent dans tous les lycées agricoles ainsi que dans les écoles d'ingénieurs agronomes.